

Projet Fédéral 2018-2021





SOMMAIRE



Introduction 5

Préambule 7



Axe 1 : Favoriser l'inclusion des sportifs en situation de handicap mental ou psychique à travers l'affirmation des spécificités du Sport Adapté 11



Axe 2 : Consolider les liens avec les milieux institutionnels 19



Axe 3 : Offrir une pratique sportive équitable pour tous les types de handicaps, et en particulier pour les personnes les plus éloignées de la pratique 27



Axe 4 : Permettre à chaque sportif d'accéder à son excellence 33

Projet
Fédéral
2018-2021



de
rançaise
Sport
Adapté





INTRODUCTION

La rédaction du projet fédéral est un moment de plus en plus important dans la vie d'une fédération et encore plus dans l'évolution actuelle de la fédération Française du Sport Adapté.

Ce projet ne peut avoir de sens que s'il est réalisé dans l'intérêt des sportifs et au service des acteurs principaux du Sport Adapté, à savoir, les ligues, les comités départementaux mais encore plus particulièrement les clubs.

La réécriture de notre projet fédéral est le fruit de nombreuses consultations et a fait l'objet de travaux commun entre les élus de la fédération, la direction technique nationale, l'ensemble des élus territoriaux ainsi que l'ensemble des professionnels.

De ces travaux, 4 grands axes ont été définis, que nous souhaitons aborder autour de 3 grandes dynamiques, celle de l'accessibilité à la pratique sportive, celle de la valorisation de la pratique Sport Adapté et celle la formation des acteurs du Sport Adapté et de l'ensemble des accompagnants.

Les 4 grands axes que nous avons retenus sont :

- Favoriser **l'inclusion** des sportifs en situation de handicap mental ou psychique à travers l'affirmation des spécificités du Sport Adapté
- Consolider les liens avec les **milieux institutionnels**
- Offrir une pratique sportive **équitable** pour tous les types de handicaps et en particulier pour les personnes les plus éloignées de la pratique
- Permettre à chaque sportif d'accéder à son **excellence**

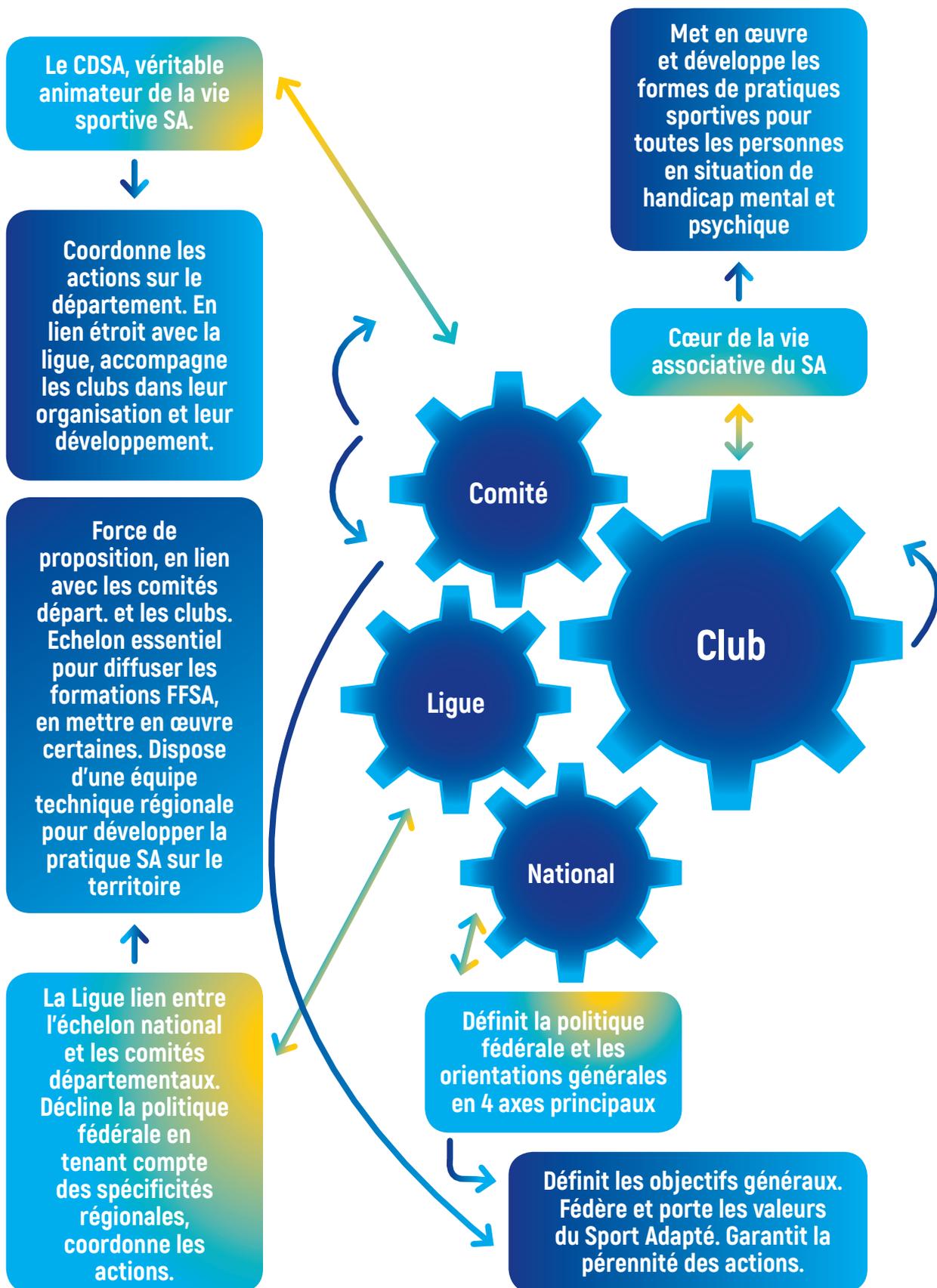
Nous devons à la fois prendre en compte notre propre évolution, mais également les évolutions à venir dans le champ du sport et du handicap, notamment dans le contexte d'une réforme nationale de la gouvernance du sport.

Notre objectif est également d'inscrire la fédération dans l'héritage des jeux paralympiques de Paris 2024, véritable opportunité pour faire évoluer le regard sur les sportifs du Sport Adapté.

C'est pourquoi ce projet fédéral a l'ambition de construire pas un pas un nouveau modèle de clubs Sport Adapté, plus à même de proposer un accompagnement de qualité et une offre de pratique adaptée et personnalisée.

Notre ambition 2024 est de :
Construire l'héritage de Paris 2024 et faire que
**CHAQUE CLUB DU SPORT ADAPTE SOIT UN INCUBATEUR
D'INCLUSION ET D'EXCELLENCE**

TOUS LES ACTEURS FÉDÉRAUX LIÉS DANS UNE MÊME DYNAMIQUE : LA FFSA





PRÉAMBULE

Le temps du projet fédéral est un temps à la fois de retour sur le passé – les objectifs du précédent projet ont-ils été atteints ? Si des difficultés sont apparues, de quelles natures étaient-elles, les acteurs ont-ils pu les dépasser ? Quels besoins nouveaux ont été identifiés ? – et de projection vers l'avenir – quels sont les enjeux futurs ? Comment la Fédération Française du Sport Adapté peut-elle consolider son développement et sa reconnaissance comme un acteur incontournable des pratiques sportives des personnes en situation de handicap mental ou psychique dans un environnement en constante évolution ?

C'est une période charnière pour réinterroger les finalités, les valeurs du mouvement fédéral, pour analyser la cohérence des actions sur l'ensemble des territoires au regard des objectifs fixés, pour préciser les « utopies » à venir, celles qui vont guider le devenir afin que ces sportifs singuliers soient en mesure de s'engager dans des projets auxquels ils donnent du sens et qui répondent à leurs aspirations, même si, pour certains, elles sont loin d'apparaître comme telles.

En faisant référence à Frédéric Boyer, la question qui nous est posée est « Comment poursuivre ? C'est la question de tous et de chacun personnellement. La question intime et collective à la fois. En réalité c'est la question politique par excellence. Ou plus exactement, c'est la question cachée, intime de toute politique. Où s'aventurer ? » voici un enjeu majeur pour l'olympiade à venir.

Le projet est donc une nouvelle aventure, un risque à prendre de transcender le connu, les repères existants pour envisager l'inespéré. Mais pour cela, encore est-il nécessaire que l'assise sur laquelle repose nos intentions et nos actions se réfère continuellement à un questionnement éthique, personnel. « L'éthique est un sursaut, jamais un jugement. C'est une force, celle de ne pas rester fixe et immobile, mais mouvant, mais émouvant, mais ébranlé et déplacé... les choix auxquels nous pouvons être confrontés, les choix d'existence les uns avec les autres, les uns envers les autres, ne sont jamais des choix définitifs, ni des choix exclusifs, mais des avancées instables sur le chemin, très mince, très étroit... L'idée n'étant pas de s'arrêter à la seule décision de ce qui nous paraît juste et bien pour nous... mais de permettre toujours que quelque chose arrive, qu'un événement se produise encore, que l'inattendu soit toujours possible, que l'autre puisse apparaître. » pour reprendre Frédéric Boyer. Quelle gageure ? L'enjeu éthique pour chacun est de reconnaître l'autre et de l'écouter à sa place de sujet. C'est là que tout commence.

Cette dimension est d'autant plus incontournable que la Fédération Française du Sport Adapté dispose d'une délégation du Ministère des Sports centrée prioritairement sur des publics spécifiques, des personnes ayant une déficience intellectuelle ou en souffrance psychique, personnes ayant une existence singulière et pour lesquelles, le rapport à soi, aux autres et au monde peut laisser entrevoir une étrangeté, si nous demeurions ancrer sur des certitudes, sur une lecture normative du rapport au monde. S'agit-il de « corriger » quelque chose que nous jugerions déviant ? C'est à un paradoxe majeur auquel nous sommes confrontés, comment permettre à chacun de se révéler dans des dispositifs « normatifs » (secteurs de pratique, règlements sportifs ...).

Agir auprès, avec ces personnes identifiées en situation de handicap mental ou psychique est complexe. Freud parlait de métiers impossibles en faisant référence à éduquer, soigner et gouverner car ceux qui s'y engagent sont toujours confrontés à de l'inconnu. Le ratage est au cœur de cet engagement, ça ratera peut-être mieux avec le temps, mais ça ratera toujours. « Try again, fail again, fail better » (« essaie encore, échoue encore, échoue mieux ») comme le disait Samuel Beckett en se référant à son propre processus créatif. La finalité demeurera toujours comme un point obscur, difficilement atteignable. Pourquoi ? Parce que le point de départ se constitue toujours autour de la rencontre d'un être qui est parfois en grande difficulté. En difficulté pour signifier qui il est, ce qu'il ressent, ce qu'il désire, ce qu'il comprend... Il y a en quelque sorte un inouï de la rencontre. L'autre et au travers de cet autre soi, représentent en quelque sorte une « terra incognita ». Il n'est pas envisageable de connaître en amont ce qui va se jouer dans cette rencontre. Il est nécessaire d'avoir une certaine créativité pour permettre à l'autre de se révéler.

Face à la complexité des problématiques et des singularités des personnes licenciées au sport adapté, les orientations, les dispositifs, les actions, sur l'ensemble du territoire, ne peuvent être envisagées qu'à partir d'une analyse fine de la commande publique, des évolutions des organisations internationales de sport dédiées à ces publics, des évolutions sociétales en matière de handicap pour préserver la reconnaissance de chacun à sa place de sujet. Qu'a-t-il à nous dire ? Que sommes nous en mesure d'écouter ? Comment les dispositifs promus sont-ils en capacité de préserver l'intégrité physique et psychique de chacun ?

En effet, avec les évolutions que nous observons au travers des orientations du Ministère des Sports quant aux délégations (faut-il conserver des délégations liées à des publics spécifiques ?), avec la réorganisation territoriale imposant des choix organisationnels nouveaux, avec l'extension des possibilités de compétition au niveau international et l'évolution du cadre des pratiques sportives au sport adapté (classifications, nouveaux règlements sportifs), avec les orientations définies par la loi de 2005 visant à réduire les situations de discrimination et la restriction de participation des personnes en situation de handicap aux ressources communes dans le prolongement des politiques européennes promouvant l'inclusion, avec la transformation en profondeur de l'environnement médico-social et sanitaire à partir duquel la fédération a assuré son développement, c'est l'identité fédérale qui est questionnée.

Face à ces temps incertains, comment les acteurs de la Fédération Française du Sport Adapté se proposent-ils d'envisager l'avenir sans être dans le déni des réalités qui les entourent, tout en demeurant pro-actifs au regard des enjeux. C'est dans cette perspective qu'ont été définis les quatre axes majeurs du nouveau projet fédéral. Ils se situent à la fois dans une consolidation du développement antérieur et dans une volonté d'innovation afin que la Fédération Française du Sport Adapté soit reconnue dans ses spécificités, ses compétences pour conforter son positionnement d'acteur essentiel du développement des pratiques sportives des personnes en situation de handicap mental ou psychique. A chaque échelon territorial, ces objectifs passent par une ambition partagée en particulier dans les domaines du développement de la pratique, de la communication et de la formation.

AU CŒUR DE SA STRATÉGIE, LA FFSA EST PORTÉE PAR SES VALEURS FONDATRICES :

« accessibilité », « équité », « fierté »,
 « inclusion », « reconnaissance », « exemplarité »
 « intégration », « considération », ...
 « citoyenneté », « respect »,

DES SLOGANS ACCOMPAGNENT LA COMMUNICATION DE LA FFSA :

Le Sport Adapté, c'est, partout en France :

« À chacun son défi »,
 « À chacun son parcours d'excellence »,
 « Personne laissé sur la touche »,
 « Une pratique équitable »

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA FFSA, POUR LA PARALYMPIADE 2018-2021, SE DÉCLINENT EN 4 AXES MAJEURS :

AXE 1

FAVORISER L'INCLUSION DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL OU PSYCHIQUE À TRAVERS L'AFFIRMATION DES SPÉCIFICITÉS DU SPORT ADAPTÉ

AXE 2

CONSOLIDER LES LIENS AVEC LES MILIEUX INSTITUTIONNELS

AXE 3

OFFRIR UNE PRATIQUE SPORTIVE ÉQUITABLE POUR TOUS LES TYPES DE HANDICAPS, ET EN PARTICULIER POUR LES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE LA PRATIQUE

AXE 4

PERMETTRE À CHAQUE SPORTIF D'ACCÉDER À SON EXCELLENCE



AXE 1 : FAVORISER L'INCLUSION DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL OU PSYCHIQUE À TRAVERS L'AFFIRMATION DES SPÉCIFICITÉS DU SPORT ADAPTÉ

À partir de cet énoncé, les deux termes en « dialogue » de cet axe sont inclusion et spécificités du sport adapté ; drôle d'attelage en apparence, la problématique de l'inclusion renvoyant à l'accès au cadre commun pour les personnes en situation de handicap, dans le contexte de l'égalité des droits. Nous nous retrouvons donc potentiellement face à un paradoxe. Ce qui peut être considéré comme excluant (le sport adapté jusqu'alors n'accueille que des pratiquants en situation de handicap mental ou psychique) a pour objectif d'être inclusif.

Il apparaît utile, dans un premier temps, de préciser ce que recouvre le terme d'inclusion. Sur le plan étymologique, en référence à la langue française, « inclusion » vient du latin « inclusio », qui signifiait « enfermement ». Dans un retournement sémantique, le terme « inclusion » en anglais correspond à « addition, incorporation, insertion ». L'inclusion aujourd'hui, dans la langue française, prend appui sur le sens anglo-saxon. Et même si le terme inclusion n'est pas explicitement utilisé dans la loi du 11 février 2005 (loi « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ») les principes qui y sont présents renvoient à une philosophie de société inclusive et de droits humains.

Ainsi, inclusion pourrait être défini comme l'action d'inclure quelque chose dans un tout, un ensemble. L'inclusion sociale est ainsi considérée comme le contraire de l'exclusion sociale. D'ailleurs, les politiques européennes en matière de handicap visent à faire converger les états vers une réduction drastique des situations jugées discriminatoires et de détricoter les dispositifs spécifiquement dédiés aux personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent accéder aux dispositifs communs (scolaires, professionnels, économiques, culturels, sportifs ...). C'est ce qui est énoncé dans la « Convention relative aux droits des personnes handicapées » de l'ONU du 13 décembre 2006. Les politiques publiques en France sont aujourd'hui largement imprégnées par ces dispositions. Au sein du système scolaire, par exemple, les ULIS se multiplient, l'inclusion individuelle est revendiquée. Dans le champ du sport, le ministère a défini des orientations successives et engagé des moyens (humains et financiers) visant à favoriser l'accès des clubs « ordinaires » pour les personnes en situation de handicap. Cette politique volontariste a eu pour effet, lors de la renégociation des délégations, à la fin de la précédente olympiade, d'engager certaines fédérations délégataires de disciplines sportives à demander cette délégation pour tous les publics, personnes en situation de handicap

comprises. Si le sport adapté, en argumentant ses spécificités à partir de la prise en compte des caractéristiques singulières des personnes en situation de handicap mental ou psychique, en appuyant sur les problématiques de sécurité (psychique entre autres) du fait de la vulnérabilité de ces personnes et du manque de formation de l'encadrement des fédérations délégataires des disciplines demandeuses, a été peu impacté, la tendance sociétale à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap est toujours d'actualité.

Comment la Fédération Française du Sport Adapté peut-elle démontrer que ce n'est pas uniquement le lieu qui est inclusif ou non, mais que ce sont les actions engagées visant à favoriser la rencontre entre des publics différents qui en portent le sens ? Comment peut-elle révéler ses spécificités, faire évoluer ses orientations, ses projets pour qu'elle soit reconvenue comme inclusive ? L'inclusion est-elle un état de fait ou un processus au long cours ?

Comme le précise Jean-Yves Le Capitaine(3), « La notion d'inclusion a un statut paradoxal : d'une part, elle a une visée démocratique et émancipatrice en donnant à chacun, quelles que soient ses caractéristiques, une véritable place de droit et d'égalité dans la société ; d'autre part, elle émerge dans les bagages d'une société inégalitaire et normative, qui prône la performance, la compétition, et se satis-

fait de nombre d'exclusions ou de désaffiliations. À ce titre, l'inclusion ne peut être considérée comme un état stable et achevé, mais plutôt comme un processus variable qui confronte développement personnel et changement social, et qui articule en termes d'action, de manière variable dans le temps, selon les individus et les environnements, compensation et accessibilité. »

C'est dans cette dynamique que se situe la fédération. Quels dispositifs sont à concevoir, promouvoir pour que des personnes en situation de handicap ou non puissent se rencontrer, partager des pratiques, apprendre à se découvrir, se connaître ? L'ouverture de la fédération à d'autres pratiquants par la création d'une nouvelle licence, d'un nouveau secteur de pratiques partagées où l'enjeu porterait avant tout sur la rencontre comme processus de déstigmatisation du handicap peut devenir alors un axe majeur du nouveau projet fédéral. Elle contribuerait ainsi à une dynamique d'inclusion, à la périphérie des dispositifs « normatifs » lui permettant de consolider son positionnement de fédération spécialisée à la fois en capacité de prendre en compte les politiques publiques tout en œuvrant pour une extension des conditions de pratique affinant ainsi une réponse aux besoins singuliers de ses pratiquants, en situation de handicap ou non. Quels seraient les objectifs, les actions à privilégier à chaque échelon territorial ?

5 GRANDES ORIENTATIONS

1. Favoriser la participation des sportifs à la vie associative
2. Favoriser l'expression des sportifs SA et valoriser leur image et leur parole
3. Favoriser l'accès à une pratique sportive au sein de la FFSA
4. Accompagner la pratique mixte au sein de la FFSA
5. Partager une vision commune de l'inclusion à tous les niveaux de la fédération

1. Favoriser la participation des sportifs au sein du club

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Associer des sportifs à l'organisation des manifestations sportives fédérales</p> <p>Adapter les contenus des formations Sport Adapté pour permettre une meilleure accessibilité de sportifs dans des rôles d'encadrement (arbitre, juge, officiel, ...)</p> <p>Créer un premier niveau de qualification à l'encadrement sportif ouvert aux sportifs licenciés</p>	<p>Préconisations dans le cahier des charges des championnats de France</p> <p>Participation effective des sportifs à l'organisation des événements internationaux organisés en France : nombre et fonctions</p> <p>Sportifs ayant suivi la formation</p>
Ligues	Associer les sportifs à l'organisation des manifestations sportives régionales	Participation effective des sportifs à l'organisation : nombre et fonctions
Comités	Associer des sportifs à la vie du comité, à l'organisation des manifestations sportives départementales (arbitre, juge, officiel, volontaire de l'organisation...)	Participation effective des sportifs à l'organisation : nombre et fonctions

2. Favoriser l'expression des sportifs SA et valoriser leur image et leur parole

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Poursuivre la tenue d'un Conseil National Consultatif des sportifs du SA par an, regroupant des représentants de toutes les régions françaises, leur permettant de porter la parole de l'ensemble des sportifs</p> <p>Promouvoir le SA à travers des articles dans les revue « grand public », des reportages dans les radios, chaînes de télévision, magazines,...</p> <p>Promouvoir et diffuser les actes du CNC fédéral à tous les clubs adhérents, les CDSA, les ligues, aux différents acteurs de la FFSA (commissions, instances,...) et aux partenaires de la FFSA</p> <p>Développer des actions culturelles et de loisirs autour de la pratique sportive, ouvertes aux licenciés FFSA</p> <p>Déposer une demande d'agrément de la FFSA au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire (JEP)</p>	<p>Nombre de régions représentées au Conseil national consultatif des sportifs</p> <p>Revue de presse : nombre d'articles</p> <p>1 diffusion télévisée par an</p> <p>Diffusion effective à toutes les instances de la FFSA</p> <p>Organisation d'au moins une action culturelle ou de loisir par an ouverte aux ligues CDSA</p> <p>Obtention de l'agrément</p>

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
Liges	<p>Élargir la tenue d'un Conseil Régional Consultatif des sportifs à toutes les régions, regroupant les représentants des départements composant la ligue, permettant l'expression de la parole des sportifs en région</p> <p>Favoriser le parrainage de manifestations sportives régionales par des sportifs de haut niveau SA issus de la région</p> <p>Faire connaître les sportifs du Sport Adapté au travers d'articles dans la presse régionale et les médias audiovisuels</p>	<p>1 réunion préparatoire dans toutes les régions</p> <p>Nombre de manifestations parrainées</p> <p>Nombre d'articles dans la presse régionale répertoriés au niveau national</p>
Comités	<p>Favoriser le parrainage de manifestations sportives départementales par des sportifs de haut niveau SA issus du département ou de la région</p> <p>Faire connaître les sportifs du Sport Adapté au travers d'articles dans la presse locale</p>	<p>Nombre de manifestations parrainées</p> <p>Nombre d'articles dans la presse départementale répertoriés au niveau national</p>

3. Favoriser l'accès à une pratique sportive au sein de la FFSA

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	Poursuivre les relations de proximité avec le CNOSF et les représentants des fédérations qui le composent afin de valoriser les actions de la FFSA, ses valeurs dans le mouvement sportif	<p>Nombre de dirigeants nationaux dans les instances</p> <p>Fonctions des dirigeants nationaux dans ces instances</p>
Liges	Être présent et actif dans la vie du CROS ; participer aux opérations que le CROS développe dans la région ; présenter un candidat au comité directeur du CROS susceptible de porter la voie du Sport Adapté	<p>Nombre d'actions des CROS où est impliqué le sport adapté</p> <p>Nombre d'élus régionaux sport adapté dans les CROS</p>
Comités	Être présent et actif dans la vie du CDOS ; participer aux opérations que le CDOS développe dans le département ; présenter un candidat au comité directeur du CDOS susceptible de porter la voie du Sport Adapté	<p>Nombre d'actions des CDOS où est impliqué le sport adapté</p> <p>Nombre d'élus départementaux sport adapté dans les CDOS</p>

4. Accompagner la pratique mixte au sein de la FFSA

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Promouvoir la licence « autre pratiquant » (familles, amis, ...)</p> <p>Former les clubs ordinaires à l'accueil des personnes en situation de handicap mental et psychique</p> <p>Promouvoir la double affiliation (Fédération ordinaire et FFSA) des clubs qui accueillent des personnes en situation de handicap mental ou psychique</p> <p>Engager des relations étroites avec le ministère de la Santé, le ministère en charge des handicapés, la CNSA,... pour les convaincre de faciliter la mise en place dans chaque établissement spécialisé d'une association sportive SA. Porter le slogan : « un établissement, une association multisport ! »</p> <p>Identifier dans le calendrier sportif, les rencontres ouvertes aux « autres pratiquants »</p>	<p>Évolution du nombre de licences « autre pratiquant »</p> <p>Nombre de clubs formés</p> <p>Evolution du nombre de clubs demandant la double affiliation</p> <p>Nombre de nouvelles associations créées aux seins ou en lien avec des établissements</p> <p>Nombre de rencontres identifiées</p>
Ligues	<p>Décliner sur le territoire l'instance nationale avec les ligues en convention avec les ligues FFSA</p> <p>Identifier dans les calendriers sportifs, les rencontres ouvertes aux « autres pratiquants »</p>	<p>Nombre d'instances régionales créées</p> <p>Nombre de rencontres identifiées</p>
Comités	<p>Inclure systématiquement dans les calendriers sportifs des manifestations non compétitives ouvertes aux « autres pratiquants » ; Bien identifier dans leur intitulé ces manifestations ouvertes aux « autres pratiquants »</p>	<p>Nombre de rencontres identifiées</p>

5. Partager une vision commune de l'inclusion à tous les niveaux de la fédération

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	Partager avec les instances déconcentrées de la FFSA une même vision, ouverte et dynamique, sur le rôle du SA dans l'inclusion des sportifs dans la société. L'inclusion pourrait recouvrir les concepts suivants : « accessibilité, ensemble, reconnaissance, passerelle, citoyenneté, mixité, formation, partage, mélange »	Thématiques systématiquement abordées : Avec les ligues Avec les CDSA Avec les commissions sportives Avec toutes les commissions
Ligues	Échanger sur les notions d'inclusions dans le cadre de l'instance du conseil des présidents de comités départementaux de la ligue	Thématiques présentes dans les ordres du jour
Comités	Échanger sur les notions d'inclusions avec les clubs adhérents du département	Thématiques présentes dans les ordres du jour avec les clubs



Le matériel est en libre accès

Il est possible de louer le matériel

Le matériel est en libre accès

Il est possible de louer le matériel



Défi Nature Sport Adapté
à HALLESIMONT (Marnes)
du 26 au 28 septembre 2017





AUTISME

Participer à vos réunions!



AXE 2 : CONSOLIDER LES LIENS AVEC LES MILIEUX INSTITUTIONNELS

La Fédération Française du Sport Adapté est traversée par de nombreux enjeux. Son développement est étroitement intriqué aux orientations de différents acteurs institutionnels avec lesquels la fédération est en relation (ministères, collectivités territoriales, secteur médico-social et de santé mentale, milieu sportif ...).

Elle se trouve ainsi à la croisée de cultures diverses, qui, si elles sont « infusées » par les orientations sociétales en matière de handicap, car aujourd'hui la « commande » publique ne peut y échapper, renvoient à des représentations kaléidoscopiques des personnes en situation de handicap mental ou psychique et de leurs pratiques sportives. Il est donc de la responsabilité des acteurs de la fédération d'élaborer une cohérence des conceptions, des discours et des pratiques afin de présenter et de faire reconnaître les singularités de son projet.

A partir de ce qu'Hannah Arendt a énoncé : « ça commence là où ça commande », comment la F.F.S.A. est-elle en mesure de prendre en considération la « commande », sans la vivre comme une servitude, une injonction qui risquerait de lui faire perdre son âme, c'est-à-dire de se situer dans son environnement, de faire reconnaître ses spécificités, tout en ayant une attention particulière à ne pas nier la réalité. Il n'est pas question d'entretenir un imaginaire, un Eden qui deviendrait vite de « pacotille » et que l'autre (institutionnel) entreverrait comme une « image d'Épinal » réifiée, pour laquelle il pourrait éprouver de la sympathie mais qui ne deviendrait pas le corpus d'une identité singulière, ce que la fédération revendique.

Il ne s'agit donc ni de sanctifier ni de désagrégier. Mais la voie est ténue. Et comme l'écrivait Antonio

Machado : « Il n'y a pas de chemin, le chemin se fait en marchant ». Là est l'enjeu du devenir fédéral : comment demeurer en mouvement sans renier ce qui a constitué l'histoire et la culture du sport adapté et sans se soumettre aux attentes de l'autre ? Comment demeurer maître de son destin, de son développement tout en innovant, en prenant le risque de nouveaux horizons afin de rendre son interlocuteur attentif à l'originalité du projet fédéral ? C'est ce que François Jullien nomme « Dé-coïncidence », c'est-à-dire « Ou comment peut débiter du nouveau si ce n'est par fissuration d'une adéquation précédente ?... une adéquation révolue, quelque chose d'inouï, d'inédit, subrepticement émerge. » C'est peut-être là que le positionnement fédéral est à envisager ; pour résumer comment convaincre son interlocuteur en lui permettant de se décaler de son champ de représentations afin qu'il soit dans une écoute « ouverte » ?

Même s'il est nécessaire de saisir quelque chose de la culture de son interlocuteur pour avoir un registre de langage dans lequel il puisse se reconnaître, les conceptions engagées ne peuvent être à géométrie variable. Qu'est-ce qui fait aujourd'hui le cœur du discours et des pratiques au sport adapté ? Comment trouver de nouveaux relais, sûrement par la formation, qui sensibles à l'humanisme du projet pourraient en accentuer les développements ? Si la fédération revendique une expertise, les acteurs sont-ils toujours en capacité d'en préciser la nature, les contours ?

Il s'agit donc de construire du sens et de le réinterroger régulièrement afin que les valeurs véhiculées ne deviennent pas de vieilles « antennes ». Albert Camus jugeait que « Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde ». Il y a donc une exi-

gence à ne pas s'enfermer dans du « prêt-à-penser ».

L'interrogation porte aussi sur l'uniformité du discours. S'il est évident qu'il faille se référer à des valeurs communes qui sont le socle du projet, suivant les interlocuteurs, en particulier les milieux institutionnels du champ médico-social ou de la santé mentale, il est inévitable de trouver un angle auquel ils puissent se référer. Il ne peut être identique pour des professionnels de maisons d'accueil spécialisées ou d'instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques par exemple.

Où se situe donc l'exigence fondamentale, celle qui est à conceptualiser et qui nous engage à ne pas renoncer ? Pour reprendre Emmanuel Levinas « C'est dans l'éthique entendue comme responsabilité que se noue le nœud même du subjectif. J'entends la responsabilité comme responsabilité pour autrui ... C'est une responsabilité qui va au-delà de ce que je fais. » La production des discours n'a donc de sens que parce que la pratique, les actes recon-

naissent l'autre, personne considérée en situation de handicap mental ou psychique, à une place de sujet, quelle que soit sa condition, ses difficultés, comme un être désirant qui ne peut être dans la dynamique du « Même ». Pour reprendre Marie-Jean Sauret, « Sujet désigne ce qui parle dans l'humain », ce qui parle en soi, intelligible ou non n'est pas handicapé et ne peut se révéler, comme nous l'avons déjà souligné, que dans l'inouï de la rencontre. Voici en quelque sorte le « garde-fou » de nos pratiques. Cette exigence induit donc une approche, qui n'est peut-être pas commune, car elle a pour intention de permettre à l'autre de se révéler, sans se substituer à lui. C'est sur cette houle que nous naviguons et quels que soient les aléas « météorologiques », il est essentiel de tenir le cap.

C'est autour de ces questionnements que les différents acteurs de la fédération, à chaque échelon territorial, vont être conduits à structurer objectifs et actions en cohérence avec les préoccupations de cet axe.

5 GRANDES ORIENTATIONS

1. **Partager les valeurs de la FF Sport Adapté avec les milieux institutionnels**
2. **Valoriser l'expertise des professionnels du SA et de la FFSA**
3. **Décliner et valoriser la marque Sport Adapté portée par la FFSA**
4. **Professionaliser les acteurs autant par la qualification des bénévoles (dirigeants, accompagnateurs) que des professionnels (éducateurs sportifs).**
5. **Échanger, animer, développer les territoires c'est communiquer et donner du sens**

1. Partager les valeurs de la FF Sport Adapté avec les milieux institutionnels

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Associer les grandes associations de familles et/ou gestionnaires d'établissements spécialisés, les fédérations sportives..., au développement de la FFSA pour partager les valeurs portées par le SA</p> <p>Maintenir la diffusion la plus large possible du « Sport Adapté Le Mag ». Y insérer systématiquement des interviews de sportifs SA</p> <p>Créer une instance nationale regroupant les fédérations organisant la pratique pour les sportifs en situation de handicap mental ou psychique, sous la forme d'un « conseil interfédéral du sport handicap » rassemblant également, le CPSF, les fédérations qui accueillent des personnes handicapées. Sa mission serait de</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la pratique sportive par les personnes en situation de handicap • favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs • promouvoir la double affiliation (Fédé ordinaire et FFSA ou FFH) des clubs ordinaires accueillant des personnes en situation de handicap mental ou psychique <p>Revoir l'ensemble des conventions avec les fédérations sportives à la lumière du « conseil interfédéral du sport handicap ».</p> <p>Favoriser, en lien avec les partenaires de la FFSA du médico-social, l'organisation chaque année, dans chaque région, un ou plusieurs départements, d'une journée de promotion et de découverte du SA ouverte à tous les établissements du territoire.</p> <p>Créer des liens de partenariat avec les grandes associations de familles et gestionnaires d'établissements spécialisés, au travers de conventions, de groupes de liaison dans le but d'élargir l'implantation d'associations sportives dans les ESMS</p> <p>Créer des liens avec les associations de parents d'enfants Autistes et d'enfants porteurs de trisomie</p>	<p>Quantifier le nombre de rencontres ou réunions sur ce sujet</p> <p>Nombre d'interview par an</p> <p>Nombre de fédérations adhérentes et actives</p> <p>Nombre de conventions actualisées</p> <p>Nombre de ligues à l'initiative des journées promotionnelles sur le territoire national</p> <p>Conventions avec les plus grande associations gestionnaires (UNAPEI APAJH PEP.. ?)</p> <p>Nombre de rencontres avec ces associations</p>
Ligues	<p>Définir la nature des relations entre les ligues SA et les ligues de sport ordinaire</p> <p>Construire des conventions de partenariats entre la ligue SA et les ligues de sport ordinaire</p> <p>Associer les associations régionales de familles et/ou gestionnaires d'établissements spécialisés, les ligues sportives..., au développement de la ligue SA pour partager les valeurs portées par le SA</p>	<p>Déclinaison des conventions nationales au plan régional : nombre et objets</p> <p>Nombre de conventions signée entre les ligues SA et ligues sport ordinaire</p> <p>Nombre de CDSA impliqués dans la journée promotionnelle sur le territoire régional</p>
Comités	<p>Créer une journée de promotion et de découverte du SA ouverte à tous les établissements du département</p>	<p>Nombre d'association engagées dans les journées » promotionnelles</p>

2. Valoriser l'expertise des professionnels du SA et de la FFSA

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Faire connaître la FFSA, son histoire, son organisation, ses valeurs dans les formations dispensées pour l'encadrement des établissements sociaux et médico-sociaux</p> <p>Développer la formation des CQP de moniteur Sport Adapté</p> <p>Développer les études et recherches sur la pratique des activités physiques et sportives adaptées dans le cadre d'un réseau universitaire animé par la commission recherche de la FFSA</p> <p>Promouvoir les parutions de la FFSA (« cahiers du SA, articles, ouvrages,...) issues des travaux des commissions sportives, de la commission et du service formation, de la commission recherche</p>	<p>Contenus relatifs à la FFSA dans toutes les formations</p> <p>Accompagnement de tous les CQP au niveau national</p> <p>Nombre d'études, recherches engagée dans la Paralympiade</p> <p>Nombre de parutions (articles, cahiers du SA, ouvrages,...) réalisées au cours de la Paralympiade</p>
Liges	<p>Développer la formation de CQP, en lien avec le service formation de la FFSA, dans un maximum de régions</p> <p>Faire connaître la FFSA, son histoire, son organisation, ses valeurs dans les instituts régionaux de formation spécialisés et y inscrire des séquences sur le SA dans les formations qui sont dispensées</p>	<p>3 à 5 CQP répartis sur le territoire national</p> <p>Nombre durée et nature des interventions, du SA dans les IRTS</p>
Comités	<p>Faire connaître la FFSA, son histoire, son organisation, ses valeurs dans les antennes départementales des IRTS, y inscrire des séquences sur le SA dans les formations qui sont dispensées</p>	<p>Nombre durée et nature des interventions, du SA dans les antennes des IRTS dans les départements</p>

3. Décliner et valoriser la marque Sport Adapté portée par la FFSA

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Promouvoir les différents programmes développés par le Sport Adapté (« Sport Adapté Jeunes », « Activités motrices », « Bouger avec le Sport Adapté et mon carnet Sport santé », les « Défis Nature Sport Adapté »)</p> <p>Réaliser et diffuser à toutes les ligues, CDSA et clubs adhérents des affiches faisant connaître le Sport Adapté</p> <p>Créer une commission nationale « Sport Adapté en institution »</p> <p>Créer au sein du comité directeur une « commission sport » chargée d'échanger sur l'ensemble des aspects sportifs des programmes fédéraux et de réguler leur mise en œuvre.</p> <p>Organiser systématiquement une formation pour actualiser les connaissances des nouveaux dirigeants (nationaux, régionaux, départementaux) et améliorer la gouvernance fédérale à tous les niveaux</p> <p>Poursuivre l'organisation annuelle de la « semaine fédérale » permettant de rassembler l'ensemble des principaux acteurs de la FFSA, d'apporter et de partager une réflexion communes sur son évolution et de créer une « culture commune Sport Adapté » (élus nationaux, régionaux, départementaux, DTN, CTF, commissions)</p>	<p>Soutien financier et en expertise des programmes</p> <p>Création et diffusion d'outils de promotion : SAJ, Activités motrices, Sport Santé et défis sport adapté</p> <p>Création et animation effective de la commission</p> <p>Création et animation effective de la commission</p> <p>Nombre de nouveaux dirigeants formés</p> <p>Taux de participation à la semaine fédérale</p>
Ligues	<p>Participer, avec les référents territoriaux SAJ désignés dans toutes les ligues, au développement des programmes « SAJ », « Sport adapté santé » dans tous les départements</p> <p>Inscrire dans le calendrier régional une ou plusieurs manifestations « Défi Nature »</p>	<p>Taux de participation aux regroupements des référents régionaux</p> <p>Augmentation du nombre de défis natures organisés en région</p>
Comités	<p>Intégrer dans tous les calendriers départementaux un programme spécifique Sport Adapté Jeune, une ou plusieurs journées d'activités de sport loisir sous la forme de Défi Nature SA.</p> <p>Développer des actions sport santé s'inscrivant dans le cadre du programme « Bouger avec le SA »</p>	<p>Nombre durée et nature des interventions, du SA dans les antennes des IRTS dans les départements</p>

4. Professionnaliser les acteurs autant par la qualification des bénévoles (dirigeants, accompagnateurs) que des professionnels (éducateurs sportifs)

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Établir et organiser un plan de formation des dirigeants de clubs, comités et ligues pour renforcer la gouvernance fédérale sur les différents territoires</p> <p>Poursuivre la formation continue des CTF (nouveaux salariés, adaptation aux fonctions, préparation du professorat de sport)</p> <p>Développer une formation de formateurs pour les différents référents régionaux et départementaux</p> <p>Adapter les modalités de formation à la réforme nationale de la formation professionnelle et l'évolution de l'organisation du milieu médico-social.</p> <p>Prendre en compte les besoins de formations fédérales pour renforcer l'encadrement sportif des clubs et comités</p>	<p>Existence effective du plan de formation</p> <p>Taux de participation des CTF</p> <p>Nombre de formateurs formés</p> <p>Nombre de stagiaires pris en charge par les OPCA</p> <p>Nombre de commissions sportives nationales organisant des formations dans leur discipline</p>
Ligues	Former les encadrants des sportifs du SA	- nombre d'encadrants des clubs et comités formés en lien avec les CSN et Trans'Formation
Comités	<p>Inviter les élus des CDSA à s'inscrire dans les formations de dirigeants proposées par les CDOS</p> <p>Conventionner avec les associations gestionnaires d'ESMS pour apporter dans leurs établissements l'expertise du SA visant à développer les APSA, à créer une association sportive SA</p>	<p>Nombre d'élus du SA formés</p> <p>Nombre de conventions mises en oeuvre</p>

5 Échanger, animer, développer les territoires

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Faire de la « semaine fédérale » un véritable lieu d'échanges entre les acteurs de la FFSA, donner du sens au projet fédéral</p> <p>Faire vivre le conseil des présidents de ligue comme instance consultative nécessaire à une bonne gouvernance fédérale</p> <p>Rendre le site Internet de la FFSA plus agréable et facile d'utilisation par le grand public</p> <p>Dans l'espace club du site Internet, permettre aux utilisations FFSA d'y trouver l'ensemble des documents, photos, vidéo, ... afin de mieux communiquer sur le SA</p> <p>Communiquer systématiquement à tous les partenaires du milieu médico-social de la FFSA, sur les grands événements, manifestations organisées par la FFSA</p> <p>Réaliser un dossier-argumentaire pour convaincre de l'intérêt de créer une association affiliée au Sport Adapté dans les établissements SMS</p>	<p>Taux de participation et bilans qualitatifs des participants</p> <p>Nombre de conseil tenus, nature des sujets traités</p> <p>Nombre de connexion pour l'externe</p> <p>Satisfaction des utilisateurs pour l'interne</p> <p>Nombre de communications</p> <p>Création effective du dossier-argumentaire</p>
Ligues	<p>Faire vivre le conseil des présidents de départements comme instance consultative nécessaire à une bonne gouvernance de la ligue</p> <p>Se rapprocher des associations régionales de parents, organisations professionnelles (URIOPS, CREA, ...), l'ARS et les inviter systématiquement aux manifestations régionales du SA</p> <p>Adresser à tous les partenaires de la ligue des informations sur les actions SA dans la région</p>	<p>Nombre de conseils tenus, nature des sujets traités</p> <p>Quantifier le nombre de rencontres</p> <p>Nombre de participation aux événements</p>
Comités	<p>Accompagner les ESMS à la rédaction d'un projet d'APSA, incluant une pratique associative, grâce aux « 10 raisons de s'affilier au Sport Adapté » ;</p> <p>Mettre en avant les résultats des sportifs du département et valoriser toutes les actions du CDSA</p>	<p>Nombre d'établissements accompagnés</p> <p>Nombre d'établissement ayant créé une association FFSA</p>



AXE 3 : OFFRIR UNE PRATIQUE SPORTIVE ÉQUITABLE POUR TOUS LES TYPES DE HANDICAPS, ET EN PARTICULIER POUR LES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE LA PRATIQUE

« De l'égalité dans l'accès, à l'équité dans la pratique »

Si la question du droit et de l'égalité dans l'accès au sport semblent aujourd'hui réglée par la loi (en particulier celle n° 2005-12 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), l'observation du « terrain » montre, a contrario, que cela ne relève pas d'une réalité intangible. Nous constatons par exemple que les obligations liées à l'encadrement des pratiques sportives, par la possession d'un diplôme d'Etat, d'un CQP ou d'un titre professionnel, contenues dans le code du sport sont loin d'être reconnues dans le secteur spécialisé. Les textes de référence des différents dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap mental ou psychique sont d'ailleurs d'une grande disparité quant à la nécessité de disposer d'un personnel qualifié au sein des équipes pluridisciplinaires (si c'est relativement clair pour les établissements pour enfants et adolescents, c'est beaucoup plus nébuleux pour les structures pour adultes et en particulier pour celles qui accueillent des personnes ayant une déficience sévère à profonde, un polyhandicap ou du pluri-handicap). Cette égalité passe donc par un engagement des acteurs de ces sec-

teurs, en particulier des décideurs (ministères, ARS, associations gestionnaires), de reconnaître cette nécessité pour des questions de compétences et sécurité. Si ce secteur revendique l'individualisation des parcours, la qualité des prestations, il lui reste à passer aux actes en respectant cet accès avec un encadrement qualifié.

Egalité/équité, revenons à l'étymologie de ces deux mots, ainsi séparés dans le rapport au sens dorénavant, qui pourtant ont la même racine latine. Egalité, du latin « aequalis », signifie uni et juste. Il y a égalité entre deux personnes ou deux choses, quand elles partagent un même état. La problématique de l'égalité est un pilier de la République Française depuis la Révolution de 1789. Il s'agit d'un marqueur des valeurs républicaines. L'égalité implique un rapport entre individus, citoyens, égaux en droits et soumis aux mêmes obligations. Ce principe a tout d'abord été inscrit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, puis repris dans la déclaration universelle. Avoir une attention à cette question d'égalité est d'autant plus un enjeu au sport adapté, que les sportifs sont pris souvent dans le registre de leurs

vulnérabilités, à protéger et que nous n'identifions pas toujours ce que nous y injectons de nous-mêmes, au risque de les déposséder de leur existence. C'est une responsabilité essentielle de ne pas se substituer à l'autre. D'ailleurs, Martine Beauvais, dans un article « Vers une éthique de l'accompagnement », précise : « Définir l'accompagnement comme une démarche visant à aider une personne à cheminer, à se construire, à atteindre ses buts pourrait sembler, à première vue, assez banal. Pourtant, derrière cette définition s'annoncent des postulats épistémologiques et théoriques majeurs, qu'il importe, sinon de défendre, tout au moins de tenter de conscientiser. Ainsi et selon nous, adopter une démarche visant à aider une personne à cheminer, à se construire, à atteindre ses buts, implique d'emblée que l'on considère cette personne en tant que sujet autonome, responsable et projectif. », beau cheminement, qui nous engage dans la dimension de notre responsabilité pour autrui.

L'équité est un terme en vogue. Equité, du latin « aequitas », partage avec « égalité » la même racine « aequus », qui veut dire égal. Le fait d'avoir la même racine n'induit pas une signification identique. L'équité renverrait à un sentiment de justice et pourrait être assimilée à un acte permettant de dépasser des inégalités que la loi ne pourrait corriger. Elle serait « une égalité flexible » en quelque sorte, dont les principes, souvent moraux, ne sont pas toujours évidents à clarifier. C'est devenu une composante sociétale qui s'adresserait plus à l'individu qu'au collectif. Elle vient aujourd'hui progressivement estomper l'égalité et est un étendard du discours libéral.

Comment naviguer entre ce qui a constitué un autre rapport du citoyen au monde avec la Révolution de 1789, l'égalité et ce qui viendrait en compenser sa rigidité, l'équité ? Pas simple. L'une des premières responsabilités de la fédération est de permettre à chacun d'accéder à une pratique sportive, désirée, relevant d'un choix et ayant du sens pour celui qui la pratique ; vaste programme. Car au regard des caractéristiques singulières des personnes en situation de handicap mental ou psychique, d'un rapport à soi, aux autres et au monde si peu quantifiable, si singulier, cela induit à la fois que l'offre de pratique et les formes qu'elle prendra soient suffisamment larges pour tenter d'apporter une réponse aux besoins de chacun et que lorsque le sujet ne peut manifester son choix, l'encadrement ait une attention

particulière à ne pas lui imposer les siens. C'est de ce possible conflit et des propositions qui en découlent que la FFSA dégage son originalité.

Les classifications des « troubles mentaux », et leur continuelle évolution exponentielle en référence au DSM V américain, fait entrer dans le champ du sport adapté des typologies nouvelles qui sont venues questionner son organisation sportive. Si l'enjeu compétitif, car la problématique apparaît principalement dans ce domaine, est de passer d'une égalité des chances à une inégalité du résultat au regard des représentations communes, ce qui a émergé, d'une certaine manière, est de savoir qui pourrait concourir contre qui ? Le dispositif des divisions, socle de la pratique compétitive et des réglementations est alors apparu inéquitable, car trop centré sur la performance, qu'il survaloriserait au détriment des capacités du pratiquant dans les différents domaines, qui permettent d'évaluer une situation de handicap. Le changement est d'importance, il marque une évolution culturelle dont la légitimité reste à consolider.

Cette tendance à tout classifier et évaluer dans le champ de la déficience intellectuelle ou des troubles mentaux appelle une vigilance quant à ne pas classifier par typologie (troubles du spectre autistique, trisomie, troubles de l'attention avec ou non hyperactivité ...). Le risque serait de voir disparaître le sujet dans une entité nosographique et d'oublier que c'est notre singularité dans notre rapport aux autres et au monde qui nous définit. Nous sommes encore face à un enjeu éthique majeur.

Comment garantir à chacun l'accès à la pratique tout en ayant une attention à la promouvoir pour celles et ceux qui en sont éloignés, quelles sont les actions à envisager pour sensibiliser leurs environnements, professionnaliser leur encadrement, proposer une offre en lien avec leurs besoins singuliers et le sens qu'ils peuvent y trouver tout en développant des dispositifs équitables en cohérence avec ce qui fonde les spécificités en sport adapté (reconnaître l'autre à sa place de sujet désirant), tels sont les enjeux et la cohérence à élaborer à chacun des échelons territoriaux de la fédération.

4 GRANDES ORIENTATIONS

1. Permettre à chacun d'accéder à un club proche de son lieu de résidence.
2. Prendre en compte les besoins singuliers des pratiquants du Sport Adapté.
3. Prendre en compte l'environnement spécifique de chaque sportif.
4. Accompagner le modèle économique associatif afin de consolider les emplois d'encadrement des CDSA, ligues, pour garantir l'accès à la pratique.

1. Permettre à chacun d'accéder à un club proche de son lieu de résidence

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Concevoir un « guide pour la création et l'animation d'une association sportive SA » afin de répondre concrètement aux initiatives locales. Mettre à la disposition des ligues et CDSA ce guide</p> <p>Créer un système d'attribution de label pour les clubs adhérents à la FFSA, comportant plusieurs niveaux d'accueil, de pratiques sportives, de fonctionnement</p> <p>Diffuser largement la liste des clubs labellisés aux ligues</p>	<p>Conception effective du guide</p> <p>Création effective des labels et procédure</p> <p>Nombre de clubs labellisés</p> <p>Visibilité des clubs labellisés</p>
Ligues	<p>Diffuser la liste des clubs labellisés Sport Adapté aux décideurs et financeurs régionaux et départementaux</p>	<p>Nombre de clubs labellisés aidés par les financeurs</p>
Comités	<p>Accompagner les clubs dans l'obtention du Label</p>	<p>Nombre de clubs ayant obtenu le label</p>

2. Prendre en compte les besoins singuliers des pratiquants du Sport Adapté

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Porter une attention particulière, dans les travaux des commissions sportives nationales, à l'adaptation des règlements aux caractéristiques des sportifs dans les classes AB/BC/CD</p> <p>Créer une « commission nationale sur la classification des sportifs au SA » permettant d'accompagner les ligues, comités et d'assurer le suivi de la mise en œuvre</p>	<p>Observations des CSN lors des championnats</p> <p>Ajustements des règlements au cours de la Paralympiade</p> <p>Nombre de réunion de la commission et nature des aides apportées aux organes déconcentrés pour la mise en œuvre</p>
Ligues	Mettre en place, en lien avec le service formation FFSA des formations à l'AQSA, au CQP visant l'acquisition de compétences pour intervenir auprès des personnes en situation de handicap mental ou psychique	Nombre de personnes formées
Comités	Faire en sorte que l'ensemble des CTF puissent accompagner les clubs de leurs territoires dans la mise en œuvre des classifications des sportifs	<p>Nombre de clubs accompagnés</p> <p>Nombre de réunions ou formations organisées</p>

3 Prendre en compte l'environnement spécifique de chaque sportif

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	Valoriser la prise en compte de l'environnement spécifique des licenciés en incitant les ligues et CDSA à recruter des personnes en service civique chargés de cette mission.	Nombre de personnes en service civique recrutées sur cette mission
Ligues	Défendre auprès des partenaires régionaux (ARS, DRJSCD, Conseil régionaux,...) « l'accompagnement des personnes » comme principal élément de l'accessibilité à la pratique sportive par les personnes en situation de handicap mental et psychique.	Obtention d'aides à l'accompagnement (véhicules, ressources humaines, aides financières...)
Comités	<p>Solliciter des aides financières (subventions CNDS, partenariats,...) pour acquérir des véhicules facilitant l'accompagnement des sportifs sur les lieux de pratiques SA</p> <p>Recruter des services civiques pour valoriser l'accompagnement des personnes</p>	Obtention d'aides à l'accompagnement (véhicules, ressources humaines, aides financières...)

Offrir une pratique sportive équitable pour tous les types de handicaps, et en particulier pour les personnes les plus éloignées de la pratique

4. Accompagner le modèle économique associatif afin de consolider les emplois d'encadrement des CDSA, ligues, pour garantir l'accès à la pratique

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	Être présent et actif au sein de la CNSA pour défendre la politique fédérale de la pratique sportive au sein du réseau associatif Sport Adapté Engager une réflexion vers un nouveau modèle économique pour la fédération	Maintien des aides de la CNSA Proposer en cours de Paralympiade de nouveaux modèles économiques
Ligues	Négocier avec les ARS pour conclure des partenariats visant à développer la pratique du SA dans le réseau associatif SA de la région	Nombre de partenariats conclus ou conventions signées
Comités	Former des personnes au sein des CDSA chargées de mettre en place des demandes de subventions spécifiques et de solliciter des ressources nouvelles pour aider les clubs dans leurs fonctionnements (Droits à compensation à la MDPH, partenariats avec les communes ou intercommunalités, partenariats avec les établissements spécialisés,...)	Nombre de personnes formées Évolution des aides et financements

malakoff

ric

Fédération Française
du Sport Adapté



AXE 4 : PERMETTRE À CHAQUE SPORTIF D'ACCÉDER À SON EXCELLENCE

La principale spécificité du sport adapté est liée à sa délégation et aux « publics » que recouvre celle-ci. Derrière les dénominations, en situation de handicap mental ou psychique, émergent des êtres qui, pour diverses raisons (génétique, maladie, environnement ...) ont connu un développement complexe ne leur ayant pas toujours permis de développer certaines fonctions (cognitives, sensorielles, motrices ...) se traduisant par des difficultés d'apprentissage induisant un rapport à soi, aux autres et à leur environnement très singulier.

L'un des principaux enjeux pour la fédération est de « Permettre à chacun de pratiquer le sport de son choix : proposer un projet spécifique à chacun », objectif essentiel, mais aussi très complexe à mettre en œuvre. Avoir diversifié les secteurs de pratique, du non compétitif au compétitif par exemple, en a été une réponse, mais chacun des pratiquants est-il toujours en mesure de choisir et a-t-il un projet spécifique ? Il y a là une forte ambition comme celle de permettre à chacun d'accéder à son excellence, donc la sienne. Il n'est peut-être pas inutile d'en revenir au sens pour s'éviter toute divagation, toute appréciation qui ne relèverait que de nos représentations.

Excellence est à rapprocher du grec ancien, en particulier d'aristos et arètè qui pourraient se traduire par « vertu », idéal chanté par Pindare dans la recherche d'un éminent degré d'harmonie entre l'âme et le corps (symbolisé par les sculptures de l'époque ou par les jeux olympiques antiques). Dans la Grèce antique, il s'agit d'une fin en soi et non d'un moyen qui viserait à hiérarchiser. C'est pourtant cette seconde signification qui a pris le pas aujourd'hui. Elle est devenue une valeur poussant l'homme à aller au-delà de ce qu'il est, de ce qu'il peut, de ce qu'il envisage. Celle qui paraîtrait être la plus en adéquation avec les sportifs en sport adapté, serait celle

léguee par l'Antiquité.

Comment l'encadrement parviendrait-il à en savoir quelque chose de cette excellence ? Chaque sportif est-il en mesure de donner du sens à la réalité dans laquelle il s'engage ? Sommes-nous « qualifiés » pour, à partir de l'observation d'une production d'un sujet, décider qu'elle relève de l'excellence, alors que ce que nous voyons n'est que la face émergée de tout un processus qui nous échappe. Qu'éprouve le sujet du fait de cet engagement ? Qu'éprouvons-nous à l'accompagner ?

Au regard de son expérience, Alexandre Jollien précise dans *Eloge de la faiblesse*, « Chacun détient en lui les solutions qu'il s'agit de mettre en lumière ... il réveillait en nous, un savoir, des capacités engourdies. » Il poursuit « Celui qui aide à accoucher, qui interroge, celui qui réveille les capacités enfouies par différents obstacles. Cette démarche exige confiance absolue en l'homme, mais aussi humilité, humilité qui permet de garder ses distances, de ne pas juger l'autre, de prendre conscience que l'autre restera toujours un individu irréductible, qui ne peut être totalement soumis, analysé, compris. » Il renvoie à cette question philosophique de la responsabilité pour autrui qui est l'une des problématiques majeures en sport adapté, à rapprocher de ce que Grégoire Bouillier évoque de l'écoute d'Emmanuel Levinas dans *Le Dossier M - Livre 1* « je me sens comme le peuple élu. Je veux dire : non le peuple à qui tout revient de droit parce qu'il a été choisi, mais le peuple qui a un surcroît d'obligations envers l'autre ... Entre nous, il ne s'agit pas seulement de réciprocité, il ne s'agit pas d'instaurer un dialogue où chacun respecte l'autre et parle d'égal à égal, il s'agit d'entendre son appel et de répondre à son injonction... M n'est pas ma part manquante, elle est mon supplément d'âme ... elle est mon humanité enfin révélée à elle-même. »

Nous en revenons à la dimension éthique et aux exigences de la rencontre. C'est par la rencontre que le savoir se révèle chez chacun. Jacques Rancière, dans le Maître Ignorant, à partir de l'expérience de Jacquotot qu'il analyse, dégage que « Cette expérience permet de penser que le processus d'apprentissage n'est pas un processus de remplacement de l'ignorance de l'élève par le savoir du maître mais le développement du savoir de l'élève lui-même. Il y a d'abord un travail autonome de l'intelligence et ce travail va de savoir à savoir et non d'ignorance à savoir... pour que l'apprentissage soit possible, il faut que l'intelligence employée par l'élève soit la même que celle du maître et que seul le maître qui, parce qu'il ignore, oblige l'autre à trouver par lui-même est un maître-émancipateur. » Cette réflexion est reprise par François Bigrel, dans son ouvrage La performance humaine : Trois univers de compréhension, lorsqu'il présente l'entraîneur du troisième univers comme celui « qui ne dit jamais comment faire mais aménage pour que « quelque chose soit fait ». Tout doit finalement concourir à mettre les athlètes en possession de leurs propres pouvoir et responsabilité, c'est-à-dire à révéler chez eux la capacité d'agir « en leur nom ». » Il parle de processus d'individuation, d'émancipation.

Sommes-nous toujours convaincus que chaque sportif dispose d'un savoir lié à son expérience et que notre responsabilité, c'est de lui offrir les conditions de sa révélation à partir d'une posture qui le reconnaît à sa place de sujet ? Si nous parvenons à lui proposer des situations stimulant son désir, son engagement, ses découvertes, ses expériences, la résolution de problèmes, nous aussi nous appren-

drons quelque chose de lui qui ne sera pas uniquement une réponse motrice et peut-être serons-nous les témoins de son excellence. L'excellence c'est cette exigence de permettre au sujet de se déployer par sa pratique en sport adapté, en dehors de toute dimension d'aliénation à soi, de soumission. N'ayons pas l'impression, que parce qu'ils sont « handicapés », la servitude serait un moindre mal.

Ces questions sont fondamentales pour l'évolution du sport adapté et passent en partie par des dispositifs de formation des acteurs où la question du sujet est centrale et transversale.

Le sujet nous échappera toujours. S'imposer à lui dans un acte de pouvoir, c'est d'une certaine manière lui dénier son humanité et comme l'énonçait Lucien Bonnafé « Ce qui doit nous rassembler, c'est l'engagement dans la résistance à l'inhumanité. » Nous sommes confrontés à une pratique qui ne peut être figée et pour laquelle les remises en question, en équipe sont essentielles si nous souhaitons que chaque sportif accède à son excellence.

Pour conclure, réjouissons-nous de ce que Rainer-Maria Rilke révélait « Seuls importent les jours riches d'expériences insaisissables. ». Qu'est-ce qui pourrait nous inquiéter de ne pas savoir, de ne pas maîtriser, de ne pas comprendre ? N'y a-t-il pas toujours un risque à prendre pour que du nouveau, de l'inespéré advienne ?

Comment au regard de son organisation, la fédération va-t-elle favoriser, au niveau de chaque mailon territorial, l'émergence d'une excellence qui soit celle de chacun des acteurs : sportifs, bénévoles, encadrants ...

4 GRANDES ORIENTATIONS

1. **Permettre à chacun de pratiquer le sport de son choix : proposer un projet spécifique à chacun.**
2. **Offrir le meilleur niveau de pratique pour chacun.**
3. **Améliorer la compétitivité des équipes de France Sport Adapté.**
4. **Repérer les sportifs à fort potentiel et les accompagner.**

1. Permettre à chacun de pratiquer le sport de son choix : proposer un projet spécifique à chacun

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Développer les formations aux diplômes d'initiateur SA, d'entraîneur SA</p> <p>Créer une plateforme numérique et des outils de formation accessibles à tout encadrant du SA et destinés aux dirigeants, techniciens, officiels et arbitres, accompagnateurs et assistant de clubs : socle commun de connaissance du SA, à acquérir par les dirigeants des associations sportives nouvellement affiliées à la FFSA</p> <p>Fédérer les disciplines les plus pratiquées par :</p> <p>L'animation des commissions sportives nationales</p> <p>L'animation des réseaux régionaux des différentes disciplines</p> <p>Développer toutes les formes de pratique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> * l'animation des commissions nationales sport adapté Jeune, sport santé * L'animation des référents sport santé et sport adapté jeunes 	<p>Nombre de nouveaux diplômes créés</p> <p>Nombre de formations mises en œuvre</p> <p>Création effective du dispositif</p> <p>Nombre de regroupements des CSN</p> <p>Nombre de regroupements des référents régionaux des disciplines</p> <p>Nombre de regroupements des référents thématiques des ligues</p>
Ligues	<p>Inclure dans le calendrier annuel régional des rencontres régionales en Activités Motrices : participer à la journée nationale en Activités Motrices</p> <p>Organiser chaque année au moins 5 championnats régionaux dans les disciplines majeures du Sport Adapté</p> <p>Ouvrir systématiquement toutes les manifestations sportives régionales aux 3 classes déterminées par la FFSA</p>	<p>Nombre de journées programmées</p> <p>Implication sur la journée nationale (nombre de participants)</p> <p>Mise en place des 5 championnats</p> <p>Accès effectif de toutes classes</p>
Comités	<p>Inclure dans le calendrier départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des rencontres en activités motrices • des rencontres pour les jeunes • des rencontres compétitives • des rencontres non compétitives 	<p>Nombre de rencontres dans les différentes thématiques</p>

2. Offrir le meilleur niveau de pratique pour chacun

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	Créer et diffuser à toutes les ligues le « livret du sportif SA », véritable outil individuel permettant de suivre l'investissement du sportif dans sa pratique personnelle qu'elle soit compétitive ou non compétitive	Création effective du livret
Ligues	Diffuser largement à tous les CDSA et les clubs le « livret du sportif SA » Créer une ETR dans chaque région Décliner en région les commissions sportives nationales en créant des commissions sportives régionales dans les disciplines fédérales	Nombre de livrets diffusés Nombre d'ETR officiellement créées Nombre de commissions régionales créées au sein des ETR
Comités	Accompagner l'utilisation du « livret du sportif »	Informations aux associations et aides sur les championnats



3. Améliorer la compétitivité des équipes de France Sport Adapté

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Mettre en œuvre le projet de performance fédéral (PPF) pour concourir au rayonnement de la France à l'International :</p> <p>8 pôles France (athlétisme, natation, tennis de table, basket, football, cyclisme, ski nordique, ski alpin)</p> <p>Le pôle d'expertise et d'excellence T21</p> <p>Un Centre national d'accompagnement social éducatif et professionnel des sportifs de haut niveau</p> <p>Professionnalisation des entraîneurs intervenant dans l'encadrement des équipes de France</p>	<p>Nombre de médailles à l'international</p> <p>Évolution des listes « Elite et Sénior »</p> <p>Nombre de stages nationaux</p> <p>Nombre de clubs pôle labellisés</p> <p>Qualité des parcours individuels de performance</p> <p>Augmentation de l'expertise d'encadrement</p> <p>Nombre de sportifs en CIP</p> <p>Nombre de sportifs avant une convention d'aménagement</p> <p>Nombre d'entraîneurs DESJEPS professionnalisés</p>
Ligues	<p>Mettre en œuvre au niveau régional Projet de Performance Fédéral de la FFSA, afin que le haut niveau ait un impact sur le sport pour le plus grand nombre dans la région</p> <p>Mettre en place un Pôle d'Expertise Régional et de Formation, programme d'accession au haut niveau afin de répondre aux enjeux nationaux « repérer, veiller, coordonner, accompagner »</p> <p>Aider la FFSA à la labélisation des clubs Pôles dans la région (identification des clubs potentiels)</p> <p>Participer activement au suivi éducatif et socio-professionnel mis en place par la FFSA au profit des sportifs de haut niveau de la région.</p>	<p>1 PERF par région</p> <p>Niveaux de labellisation des PERF</p> <p>Nombre de sportifs détectés</p> <p>Nombre de nouveaux clubs pôle labellisés</p> <p>Nombre de sportifs suivis</p>

4. Repérer les sportifs à fort potentiel et les accompagner

ÉCHELONS	OBJECTIFS	INDICATEURS
National	<p>Constituer et animer un réseau territorial des chargés de détection</p> <p>Assurer un lien étroit avec les commissions nationales et les entraîneurs nationaux des disciplines</p> <p>Participer au programme « venez tester votre potentiel Paralympique » du CPSF</p>	<p>Production des éléments de repérage pour les PERF</p> <p>Fréquence des échanges entre les PERF et les EN</p> <p>Nombre de sportif repérés</p>
Ligues	<p>Participer au réseau national de la FFSA chargé de la détection des sportifs à fort potentiel</p> <p>Apporter son concours au programme « venez tester votre potentiel Paralympique » du CPSF</p> <p>Concourir à la constitution des dossiers d'éligibilité en assurant l'interface entre la FFSA et les familles et établissements concernés</p>	<p>Implication des référents PERF et des référents régionaux des disciplines</p> <p>Présence sur les journées de détection</p> <p>Nombre de sportifs candidats à l'éligibilité INAS, accompagnés par les ligues</p>

Projet Fédéral 2018-2021



3, rue Cépré
75015 PARIS



01 42 73 90 00



01 42 73 90 10



www.ffsa.asso.fr



[/ffsportadapté](https://www.facebook.com/ffsportadapté)



[@FFSASportAdapte](https://twitter.com/FFSASportAdapte)



[ffsacom](https://dribbble.com/ffsacom)



[FFSASportAdapte](https://www.youtube.com/FFSASportAdapte)